

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
MARCHES PUBLICS
POUR LA MISSION
D'ACCOMPAGNE-
-MENT, D'EXPERTISE
ET DE CONSEIL POUR
LE TRANSFERT DE
NOUVELLES
COMPETENCES AU
POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS
PAR SES
COLLECTIVITES
MEMBRES

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à douze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 7 avril 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT –
M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS donne pouvoir à M. Pierrick DUCIMETIERE

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Stéphane VALLI - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Claude THABUIS – M. Philippe MONET

N° BU2023-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 2

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS
POUR LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT, D'EXPERTISE ET
DE CONSEIL POUR LE TRANSFERT DE NOUVELLES
COMPETENCES AU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS PAR SES COLLECTIVITES MEMBRES

Une procédure d'appel d'offres a été engagée le 19 janvier 2023 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation de marchés de mission d'accompagnement, d'expertise et de conseil pour le transfert de nouvelles compétences au Pôle métropolitain du Genevois français par ses collectivités membres.

Le détail des missions est le suivant :

Lots	Désignation
01	Appui à la coordination générale de la mission d'AMO
02	Accompagnement sur les procédures juridiques et administratives
03	Accompagnement sur les volets budget, finances, marchés et patrimoine
04	Accompagnement sur le volet Ressources humaines et organisationnel

Chaque lot aboutira à la conclusion d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande.

Les marchés seront conclus pour une **durée de 4 ans** à compter de leur notification.

Le montant maximum de commandes pour la durée des accords-cadres est défini comme suit :

Lots	Maximum HT
1	150 000,00 €
2	70 000,00 €
3	150 000,00
4	200 000,00
Total	570 000,00 €

La date limite de réception des offres était le lundi 20 février 2023 à 12h00. Les offres ont été réceptionnées dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, sur la base des critères ci-après prévus au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 14 avril 2023.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et d'attribuer les marchés aux candidats ci-après :

Désignation des lots	Attributaires
1 - Appui à la coordination générale de la mission d'AMO	MENSIA CONSEIL / KPMG ADVISORY
2 - Accompagnement sur les procédures juridiques et administratives	cabinet PETIT
3 - Accompagnement sur les volets budget, finances, marchés et patrimoine	KPMG ADVISORY / MENSIA CONSEIL
4 - Accompagnement sur le volet Ressources humaines et organisationnel	MENSIA CONSEIL / KPMG ADVISORY

Sur la base des choix effectués par la Commission d'Appel d'Offres, le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant de signer les marchés tels qu'attribués par la Commission d'appel d'offres, selon les prix unitaires inscrits aux bordereaux des prix, dans la limite des montants fixés aux marchés.
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/04/23

Publié ou notifié le 21/04/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

